

Réf. KH/2023
Suivi par Karine HUSSON
Service des Affaires Sociales
03.25.74.59.69
karine.husson@lesnoes.com

Lundi 15 mai 2023

Plan Canicule 2023 : pensez à vous inscrire

Madame, Monsieur,

La canicule et les grosses chaleurs qui ont pu avoir lieu au cours de ces dernières années ont mis en évidence les difficultés rencontrées par un grand nombre de personnes âgées, handicapées ou isolées. Comme tous les ans, dans le cadre du Plan Canicule, un recensement des personnes concernées est effectué.

Les personnes ci-dessous peuvent se faire recenser :

- **Les personnes âgées de 65 ans et plus ;**
- **Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile ;**
- **Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile :**
 - qui vivent seules ou sont isolées familialement ;
 - et/ou relèvent de l'intervention d'un service à domicile ;
 - et/ou qui résident dans un logement inadapté, sans ascenseur, etc.

N'hésitez pas à retourner le coupon joint, si vous vous sentez concerné(e).

De même, si une personne de votre famille se trouve dans ce cas, et après vous être assuré de son accord, vous pouvez également compléter ce coupon.

Si au cours de l'été, une situation de canicule était identifiée, vous seriez contacté(e) par un membre du Centre Communal d'Action Social de la commune qui pourrait, si vous en exprimez le besoin, vous apporter conseil ou assistance.

Je vous précise également que la collecte des données auprès des personnes concernées par ce plan d'alerte et d'urgence repose sur une démarche volontaire.

Les informations recueillies resteront **confidentielles** au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la commune des Noës. Elles pourront, en cas de demande, être communiquées à Madame la préfète de l'Aube.

Ne seront recensées dans ce registre que les personnes qui en feront la demande écrite elles-mêmes ou, par l'intermédiaire de leur représentant légal, à l'aide du document joint **(UNE FICHE PAR PERSONNE)**.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,
Président du Centre Communal
d'Action Sociale,



Jean-Pierre ABEL

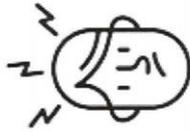
En période de canicule,
**il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?**



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Vertiges / Nausées



Propos incohérents



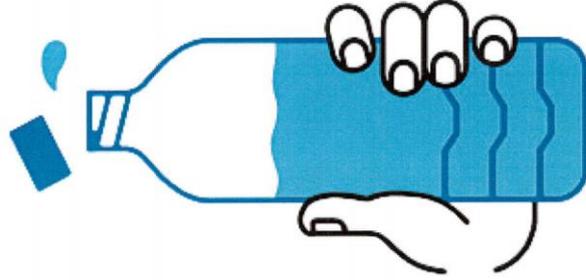
Fièvre > 38°C

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



**JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.